Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, (Grand'Place)

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départements non-limitrophes et Etranger port en sus.	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0,40
Réclames	— 0.75
Faits-Divers	— 2.00
Chronique locale	— 4,00
Échos	— 5.00
Gazette du Nord	— 6,00

TEMPERATURE

LILLE, le 16 novembre.

Minimum, nuit, abrité	1°0
Minimum, nuit, découvert	0°0
Surface du sol, 8 h. du matin	2°6
A 1 mètre de profondeur	8°2
De l'air à l'ombre	2°0
Maximum, jour à l'ombre	5°1
Maximum, jour, au soleil	7°6
Etat hygrométrique (8 h. m.	0.78
Etat du ciel	Très nuageux.
Direction du vent :	N.

BAROMÈTRE. — Le 14 novembre (2h. du matin) la pression est de 771 m/m. Le 17 novembre (2 heures du matin la pression est de :

Temps probable. — En France, les pluies vont cesser dans le Nord-Ouest; elles sont encore probables dans les autres régions avec temps frais.

Une bonté avenante, expansive et joyeuse est comme un rayon de soleil qui éclaire, réchauffe et charme les cœurs endoloris sur lesquels il tombe.

Les impôts augmentent ET AUGMENTERONT ENCORE

En 1894, M. Cochery, actuellement ministre des finances, écrivait :

« Nos dépenses suivent un mouvement d'accroissement continu. **Aucun pays ne saurait résister longtemps à une pareille augmentation de charges.** Il faut nous arrêter si nous ne voulons pas compromettre gravement nos finances. »

Seize années ont passé depuis cette menace, et en seize ans notre budget des dépenses annuelles a augmenté de un milliard et demi.

Que doit penser aujourd'hui M. Cochery des finances de la France, dont il a la responsabilité ?

Lui-même nous annonce que s'il lui faut préparer pour l'année prochaine un budget **sincère** et loyal, il nous faut accepter tout d'abord, et avant toute discussion, d'une Chambre à la veille des élections, une augmentation d'impôts d'au moins 230 millions.

Et depuis seize années nous n'avons eu aucune guerre, aucune nécessité grave, aucune des réformes coûteuses toujours demandées et toujours ajournées, parce qu'il n'y avait pas d'argent.

Au contraire, en supprimant le budget du culte, l'Etat a bénéficié d'une somme annuelle de 40 millions, sans compter ce qu'a rapporté à sa caisse, véritable tonneau des Danaïdes, la confiscation des biens de l'Eglise et la spoliation des couvents.

Qu'est devenu tout cet argent ?

On ne le sait pas.

Nous avons 580 députés, que nous avons nommés, que nous avons chargés de veiller sur le budget, sur cet argent que nous versons à l'Etat pour nous bien gouverner.

Ils ne savent pas ce qu'il est devenu, sauf en ce qui concerne les cinq malheureux millions qu'ils se sont adjugés, sans notre consentement, comme supplément de salaire.

Et nous voilà lancés, depuis que le radicalisme gouverne, sur une pente de plus en plus raide, où nous glissons comme des fous, sans savoir où nous allons, ou plutôt, sans vouloir nous rendre compte qu'au fond il y a l'abîme.

Pourrons-nous au moins nous arrêter à temps sur cette pente fatale ?

— Non, répond M. Jules Roche, un autre ministre des finances, non, nous ne pouvons plus nous arrêter. Une force irrésistible nous entraîne. Les freins sont cassés.

Et voici pourquoi :

« La politique d'économies est incompatible avec la politique **étatiste,** qui accroît sans cesse les charges des contribuables. »

Tout à l'Etat et tout par l'Etat : telle est la formule de nos modernes Jacobins.

« L'esprit **étatiste** s'est introduit dans les lois et dans l'administration générale du pays. Toute la charge de la collectivité s'augmente du total des diminutions des énergies individuelles. »

La preuve est évidente. Partout où l'Etat entreprend une industrie et s'en adjuge le monopole, il lui faut dix fois plus de fonctionnaires et il travaille à plus grands frais qu'un patron ordinaire : « là où l'étatisme triomphe, l'Etat gaspille et se ruine. »

« Il est actuellement impossible, ajoute M. Roche, de faire disparaître ce mal, parce que ministres et députés tirent de ce mal même leurs moyens communs d'existence. La majorité fait des largesses pour entretenir sa popularité — et se faire réélire. — Et les gouvernements, qui dépendent d'elle, énoncent de platoniques et inutiles regrets. »

Ministres et députés sont d'accord pour augmenter les charges des contribuables : c'est pour les uns et pour les autres le seul moyen de vivre.

« Les ministres suivent la majorité, même lorsqu'ils savent qu'elle a tort, parce qu'ils dépendent d'elle. »

Et M. Cochery lui-même oublie aujourd'hui les menaces d'il y a seize ans, il consent à cet accroissement continu des charges budgétaires **auquel aucun pays ne saurait résister,** parce qu'il lui faut l'appui de la majorité pour rester ministre des finances.

Cette situation, cette course à l'abîme, c'est la Constitution elle-même qui en est la cause.

Il faudrait la réviser et rendre les ministres responsables, non d'une majorité de parlementaires trop intéressés à flatter leurs électeurs, mais responsables, comme en Amérique, devant un Pouvoir exécutif qui ne serait pas, comme notre Président de la République, un solennel soliveau, une simple machine à signer tous les décrets qu'on lui présente.

Pour en arriver à cette unique solution, les Français attendront-ils que la charge toujours plus lourde du budget les écrase et les ruine ?

C'est aux contribuables, c'est à tous les électeurs qu'il appartient de répondre.

V. P.

Gazette du Nord

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. Delcourt, pro-curé de Rumegies, est nommé curé de cette paroisse.

On annonce la mort :

— **A SOCX,** en des circonstances particulièrement pénibles, de **Mme Gaston Duyck,** née **Drieux,** sœur de M. l'abbé Drieux, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing, et cousine germaine de M. l'abbé Decherf, supérieur de l'Institution Notre-Dame des Dunes, à Dunkerque.

Nous recommandons aux prières l'âme de la défunte et offrons à sa famille nos tiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

— Mardi 16 novembre, dans l'église Notre-Dame, à **ROUBAIX,** a été célébré le mariage de **M. Edmond Duchâtel,** adjoint au maire de La Bassée, et de **Mlle Marguerite Dassonville,** de Roubaix.

Les témoins étaient, pour le marié, MM. Alphonse Leleu, son beau-frère, et François Duhem, son cousin ; pour la mariée, MM. Albert et Henry Dassonville, ses frères.

M. l'abbé Salomé, curé de Saulty (Pas-de-Calais) ami de la famille, a reçu le consentement des époux et leur a adressé une délicate allocution qui a ému toute l'assistance.

Parmi les nombreuses personnes présentes, nous avons remarqué M. l'abbé Lengrand, doyen de La Bassée, M. l'abbé Corset, sous-directeur de la maison de retraites de Notre-Dame du Haut-Mont à Mouvaux, M. l'abbé Dassonville, parent de la mariée, M. Crespel, conseiller d'arrondissement, maire de La Bassée.

Tous nos vœux et toutes nos félicitations aux nouveaux époux.

— Mercredi a eu lieu, à **SAINT-GEORGES,** le mariage de **Mlle Valentine Louf,** fille de M. Edouard Louf, conseiller municipal, chevalier du Mérite agricole, et de Mme Louf-Castier, avec **M. Emile Verva,** brasseur à Saint-Georges, fils de Mme veuve Verva-Allan.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Emilien Louf, notaire à Ailly-le-Haut-Clocher (Somme), et M. Charles Louf, maire de Saint-Georges, ses oncles ; pour le marié, MM. Léon et Paul Verva, ses frères.

La cérémonie religieuse eut lieu en l'église de Saint-Georges et le consentement fut reçu par M. l'abbé Joos, curé de la paroisse, qui prononça une délicate allocution.

M. le doyen de Gravelines, présent à la cérémonie, tint, lui aussi, à ajouter quelques mots aimables à l'adresse des nouveaux époux et de leur famille.

— Lundi, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Pierre, à **FOURMIES,** le mariage de **Mlle Antoinette Legrand,** fille aînée de M. et Mme Edgard Legrand, et de **M. Félix Cambier,** ingénieur à Sous-le-Bois.

Ce fut une particulière consolation pour la population religieuse de la ville et un puissant exemple pour l'autre, que la célébration à la fois touchante et solennelle de ce mariage chrétien. Peu habitués à tant de gravité en de semblables fêtes, les humbles se pressaient nombreux et admiratifs aux abords de l'église. Malgré la pluie qui ne cessait de tomber depuis le matin, des groupes d'hommes stationnaient çà et là, sans cacher leur extrême et légitime curiosité.

De nombreux amis avaient répondu avec un empressement qui se traduisait encore sur les visages heureux, aux invitations des deux familles. L'église paroissiale fut tôt remplie. On se pressait vers le chœur où Mgr Margerin, l'éminent recteur de l'Université Catholique de Lille, adressait une allocution aux futurs époux. Il ne nous est point permis de répéter ses paroles, mais chacun devine que dans le langage le plus choisi, l'ancien pasteur de la paroisse exprima les pensées les plus élevées touchant le mariage chrétien et trahit les délicatesses exquises de son cœur.

C'est lui aussi qui reçut le consentement des époux et appela sur eux les bénédictions du Maître.

L'assistance était à ce moment particulièrement recueillie et émue, consciente de la grandeur de ce qui se passait sous ses yeux. Et nous ne savions trop qui admirer de la gravité et de la grâce toute chrétiennes des jeunes époux ou du respect attendri et de l'attitude de prières de ceux qui les contemplaient...

Pendant la messe, célébrée par M. l'abbé Masclet, curé de Saint-Pierre, à laquelle de nombreux prêtres assistaient, M. Zéphirin Gomez, qui joint à une voix magnifique le don d'exprimer les nuances les plus délicates donna successivement : l' « Ave Maria » de Fiévet, l' «O Salutaris» de Mozart, et le « Maria Mater Gratiæ » de Guidi.

La messe terminée et après les compliments d'usage, les assistants édifiés sont sortis par groupes, appréciant avec une heureuse animation les beautés de cette cérémonie chrétienne et exprimant à l'endroit des nouveaux époux des vœux très sincères, auxquels nous nous faisons un devoir et une joie de mêler les nôtres.

— Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de **M. Louis Rousseaux,** membre du patronage et moniteur-chef de la société de gymnastique la Saint-Michel de **FOURMIES,** avec **Mlle Maria Loubert,** de Fourmies.

Le mariage sera célébré le samedi 27 novembre, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Trieux-de-Villers.

Nous présentons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

DISTINCTION PONTIFICALE

Nous apprenons avec une grande satisfaction que M. Hennion, ancien maire d'Estaires, vient de recevoir la plaque de commandeur de Saint-Grégoire le Grand.

Tous les catholiques applaudiront à cette haute distinction accordée par le Souverain Pontife au généreux bienfaiteur des Œuvres de charité et d'enseignement du diocèse de Cambrai, spécialement de celles d'Estaires, son ancienne résidence.

Mgr l'Evêque de Tournai a tenu à en porter lui-même la nouvelle à son nouveau diocésain, qui, depuis son installation à Tournai, vient en aide avec tant de zèle et de dévouement aux congrégations religieuses expulsées de France.

Université catholique

CONFÉRENCE DE M. DE GAILHARD-BANCEL

La quatrième conférence sur la Profession, organisée par l'Ecole des Sciences sociales et politiques de l'Université Catholique, sera donnée le mercredi 17 novembre, à 5 heures, par **M. de Gailhard-Bancel,** député de l'Ardèche, lequel parlera de l'**Œuvre des Syndicats Agricoles.**

SECTION DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES

La Profession sous l'ancien Régime & la Révolution

Continuant la brillante série des conférences sur la Profession inaugurée la semaine dernière à l'Université Catholique, M. Y. Crombé, avocat au barreau de Lille, a parlé, le mardi 16 novembre, de la Profession sous l'ancien régime et la Révolution.

Le conférencier a constaté que le régime corporatif a été une application remarquable du principe de l'organisation professionnelle, posé il y a huit jours par M. Henri Lorin, et dont M. l'abbé Calippe analysait les conséquences. La corporation n'a pas été une institution artificielle, mais un organisme naturel issu spontanément de l'état d'indépendance qui existe entre gens d'une même profession.

En proclamant les principes de l'individualisme et en détruisant, sans la remplacer, l'organisation traditionnelle du travail, au lieu de corriger les abus que les siècles avaient pu apporter, la Révolution française a ouvert une crise redoutable : la liberté du travail, au sens où l'entendaient les constituants de 1791, ne pouvait conduire qu'à l'anarchie et à l'écrasement des faibles.

Le droit d'organiser des groupements professionnels, proscrit par la Révolution, consacré non sans peine par les lois de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, marque un retour incomplet encore, vers les idées d'organisation professionnelle.

M. Selosse, doyen de la Faculté de droit, qui assistait à la conférence, a vivement remercié le conférencier, son confrère du barreau de Lille.

Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord sur l'ordre du jour pur et simple, à la suite de l'interpellation de MM. Véber et Allemane sur la mort du soldat Arnould :

Ont voté **pour :** MM. Cochin, Dansette, Dehove, Delaune, Delecroix, Dron, Groussau, Guillain, Le Roy, Plichon, Pasqual, Vandame.

Ont voté **contre :** MM. Defontaine, Delory, Durre, Fiévet, Ghesquière, Selle, Guesde, Goniaux, Guislain, Melin.

M. Lemire était absent par congé.

La Chambre a adopté par 396 voix contre 120.

La neige à Maubeuge

Nous ne sommes qu'au 16 novembre, et déjà la neige a fait son apparition dans la vallée de la Sambre. Amenée par un vent violent qui souffiait de l'Est, elle est tombée en légers flocons, saupoudrant les dernières feuilles des charmilles et les champs préparés pour les semailles d'automne.

C'est l'hiver qui annonce son arrivée précoce.

DANS LE TEXTILE

Le comité intersyndical et les grévistes ont pris connaissance hier de la réponse des patrons et l'ont abondamment commentée.

Dans la soirée, vers cinq heures, MM. Creton et Lambert se sont rendus à la mairie et ont sollicité une entrevue avec M. le Maire. Ils ont été reçus par M. Assoignon, secrétaire général, M. Delesalle étant indisposé et absent. L'entrevue aura lieu dans quelques jours.

Le comité de la grève tiendra aujourd'hui sa réunion habituelle, à neuf heures du matin, à la Bourse du Travail, rue de Fives.

L'assemblée générale des grévistes aura lieu à trois heures de l'après-midi, au siège des Syndicats indépendants, rue du Chaufour, 2.

LA FÉDÉRATION DES Syndicats Indépendants Lillois *et la Grève du Textile*

Nous recevons la communication suivante qui est adressée par la Fédération des Syndicats indépendants lillois aux journaux, organisations de paix sociales et syndicats indépendants :

Depuis plus de quatre semaines les tissages de Lille sont en grève.

Nos camarades ouvriers réclamaient les mêmes salaires pour la façon des mêmes articles tissés dans les centres textiles du Nord, notamment de Lille et d'Armentières.

Une action commune des trois syndicats ouvriers — rouges et indépendants — d'Armentières ayant amené des résultats favorables et fortifié l'entente nécessaire entre patrons et ouvriers, le syndicat indépendant lillois du tissage crut devoir imiter cet exemple. Il demanda, de concert avec le syndicat textile rouge de Lille aux industriels tisseurs de cette ville, l'étude de tarifs uniformes.

Malheureusement l'accord ne put se réaliser, les patrons désirant notamment traiter avec les délégués d'usines et non avec la commission intersyndicale. On ne voit pas, à l'heure actuelle, le terrain d'entente où les deux parties pourront conclure une paix honorable.

Ce conflit, que nous déplorons vivement, a pourtant démontré une fois de plus la nécessité **de syndicats non socialistes,** de **syndicats** ouvriers **indépendants.**

La présence de leurs délégués a donné à cette grève une allure toute nouvelle, aucune violence ne s'est exercée (plusieurs milliers d'ouvriers ont quitté le travail) ; les réunions qui ont eu lieu à tour de rôle au siège des deux organisations ont été remarquables de calme, enfin aucun politicien n'est venu parler aux grévistes de tout autre chose que de la grève.

Les syndicats rouges, quelles que soient leurs divisions, plus profondes qu'on ne le croit généralement, oublient au moment de la grève leurs préférences de tactique et de méthode et viennent au secours des ouvriers rouges.

Il faut que tous nos amis fassent un geste généreux en faveur de nos camarades du syndicat indépendant lillois.

Ce geste dépassera les limites de notre syndicat de notre ville, ce sera un encouragement à l'organisation professionnelle indépendante.

Nous sommes convaincus que vous en comprendrez la nécessité, il ne voudra pas dire que vous prenez parti dans une lutte dont vous pouvez ignorer les différentes phases, il signifiera que votre sympathie est acquise aux syndicats ouvriers professionnels indépendants.

C'est à ce titre que nous vous demandons une généreuse obole pour les nôtres.

La Fédération des Syndicats Indépendants.

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

Séance du 16 novembre

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Brackers d'Hugo.

M. Ovigneur étant nommé secrétaire, M. Brackers d'Hugo présente les excuses de M. le Maire, qui est souffrant et ne peut assister à la séance.

M. Brackers d'Hugo a excusé également MM. Gossart, Delos, Wauquier, et donne la parole à M. Ovigneur pour la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Ce procès-verbal adopté, on passe à l'ordre du jour :

La Question des Eaux

Cette importante question est l'objet d'un rapport de M. le Maire reprenant celui du Service des Travaux et dont voici une analyse :

POUR DONNER DE L'EAU A LILLE IL Y A TROIS CATÉGORIES DE PROJETS

Après élimination des propositions trop peu précises pour qu'une suite utile puisse y être donnée, l'Administration se trouve en présence de quelques projets seulement, qui peuvent être classés suivant trois catégories:

1° Demandes de concession du service de distribution dans la ville de Lille : (Compagnie générale des Eaux de Paris ; Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage).

2° Adduction, par voie d'entreprise, d'eaux potables formant appoint aux eaux actuelles d'Emmerin. (Projet de MM. Oranie L'Host ; Degoix ; Chartiez).

3° Adduction, par voie d'entreprise, d'eaux potables en quantité suffisante, pour satisfaire aux besoins de la ville, abstraction faite des eaux actuelles d'Emmerin (Projet de M. Chartiez ; des Mines d'Aniche).

LA VILLE PRÉFÈRE SE CHARGER ELLE-MÊME DES TRAVAUX

Ces catégories se réduisent à deux systèmes bien différents : la concession à une Compagnie du Service des Eaux, ou l'exécution par la ville des travaux d'adduction des nouvelles eaux potables.

L'Administration propose, sans hésitation, la seconde solution.

En remettant entre les mains d'une Compagnie concessionnaire le service de l'exploitation de la distribution des eaux, on aliénerait complètement la liberté de la ville, et on sacrifierait, pour de longues années, les intérêts généraux de la population lilloise. D'ailleurs la ville est en voie de transformation et le démantèlement modifiera complètement, demain, son assiette.

Au surplus, les conditions faites par les demandeurs en concession ne paraissent pas très favorables aux intérêts de la ville ; ils ne prennent aucune responsabilité en ce qui concerne la quantité et la qualité de l'eau qui serait fournie par les captages ou forages nouveaux.

L'Administration propose donc de rejeter le principe de la concession à une Société ou à une Compagnie.

AVANT DE CONDAMNER LES EAUX D'EMMERIN, COMME EAUX POTABLES, ON EN FERAIT UNE ANALYSE ÉTUDIÉE.

La Ville exécuterait donc, elle-même, et par voie d'entreprise, les travaux reconnus nécessaires pour améliorer la situation actuelle.

Pour aboutir à ce résultat, on peut : ou capter de nouvelles eaux en quantité plus ou moins considérable, les rejeter dans les réservoirs d'Emmerin, les mélanger ainsi aux eaux provenant de nos captages actuels pour les livrer à la consommation ; ou bien condamner les eaux d'Emmerin si elles sont reconnues trop impures pour être maintenues dans la consommation privée, et demander aux nouveaux captages toute l'eau nécessaire à l'alimentation de notre ville.

Une question primordiale se pose donc :

Peut-on maintenir les eaux d'Emmerin comme eaux potables ?

Est-il possible, de mettre les sources à l'abri des dangers de contamination qui les menacent ?

Pour répondre à cette question, il faut étudier le régime de la nappe, et mettre en application le programme dressé par M. le docteur Calmette, *en février 1906 : Analyses des eaux, études de leur variation de niveau et de leur température, recherche des fissures de la roche souterraine, etc.,* un laboratoire serait, à cet effet, installé à l'usine d'Emmerin et fonctionnerait, sous la direction de M. le docteur Calmette, pendant un an au plus, avec le personnel voulu.

L'Administration propose de décider que *cette étude sera entreprise immédiatement.*

ON POURRAIT, EN TOUT CAS, PRENDRE PRÈS DE LILLE, LES EAUX INDUSTRIELLES. MEME A EMMERIN

La Commission extra-municipale des eaux a fixé à 30.000 mètres cubes par jour le volume des eaux potables à livrer à la consommation privée, pour le chiffre de la population actuelle. Si l'on y ajoute les eaux nécessaires pour les services de voirie et l'industrie, soit environ 15.000 mètres cubes, on arrive à un chiffre minimum de 45.000 mètres cubes, pour le volume d'eau à distribuer chaque jour en ville, pour satisfaire à tous les besoins.

Est-il nécessaire d'aller chercher au loin, et à grands frais, l'eau qui doit être livrée aux services de voirie et à l'industrie, à un prix très peu ou point rémunérateur ? Tel n'est pas l'avis de la Commission extra-municipale des Eaux, qui, à diverses reprises, a conseillé à la Ville la double distribution, adoptée par certaines villes, Paris, notamment.

La distribution des eaux industrielles, alimentée actuellement par l'usine de la rue Saint-Bernard, devrait alors être remaniée et développée.

La dépense à engager serait, suivant la solution adoptée, en ce qui concerne la prise d'eau, de :

Prise en Haute-Deûle	3.400.000 fr.
Prise dans le canal de dessèchement	2.700.000 fr.
Utilisation des eaux des sources d'Emmerin	1.790.000 fr.

L'étude de cette question préjudicielle sera poursuivie par le Service des Travaux.

QUANT A L'EAU POTABLE: ELLE SERAIT AMENÉE SOIT D'ANICHE, SOIT DE LA BASSEE.

Il faudrait ensuite pourvoir la ville des 30.000 mètres cubes d'eau potables pour le service privé.

Ces eaux ne peuvent provenir que de la nappe de la craie.

Divers projets ont été présentés :

Les uns, ceux de MM. Oranie L'Host et Degoix, recherchent les eaux dans les environs immédiats d'Emmerin, là où la craie, peu profonde, est recouverte par les couches d'argiles et alluvions modernes qui constituent l'isolant qui recouvre les captages actuels, et dont l'efficacité est précisément mise en doute par les hygiénistes. Ces eaux doivent, d'ailleurs, former l'appoint aux eaux d'Emmerin ; elles doivent, par suite, comme ces dernières, être qualifiées de superficielles, et, par cela même devraient être préalablement épurées avant d'être livrées à la consommation.

Les autres, présentés par M. Chartiez et les Mines d'Aniche, proposent d'aller pomper les eaux *en profondeur dans la masse de la craie* : ces eaux devant être, par suite, d'une pureté suffisante pour être consommées telles quelles.

Les dépenses d'exécution du projet d'adduction des eaux de la région d'Aniche s'élèveraient à environ ..... 5.435.000 fr.

En y ajoutant la dépense de transformation et d'extension du Service des eaux industrielles... 1.790.000 fr.

la dépense totale à engager serait de ..... 7.300.000 fr.

Elle est considérable : elle est justifiée par la longueur des canalisations de refoulement et d'amenée en ville : 32 kilomètres environ.

Le projet d'amenée des eaux de La Bassée serait moins onéreux :

Projet proprement dit	4.000.000 fr.
Eaux industrielles	1.790.000 fr.
Total	5.790.000 fr.

Il présenterait, en outre, sur le projet d'Aniche, une grande supériorité.

Si la ville ne voulait pas exécuter immédiatement la totalité des travaux prévus, elle pourrait utiliser l'usine élévatoire d'Emmerin, les réservoirs supérieurs de l'Arbrisseau et de la Louvière, et se contenter d'exécuter les captages et forages dans la plaine de La Bassée, et la conduite d'amenée des eaux dans les réservoirs inférieurs d'Emmerin. Les galeries et sources d'Emmerin seraient condamnées, et le service des eaux industrielles fonctionnerait provisoirement comme il fonctionne actuellement, jusqu'au jour où les ressources de la ville lui permettraient d'exécuter les travaux ajournés. En un mot, le projet de La Bassée serait scindé en deux parties, par ordre d'urgence :

1re urgence, à exécuter immédiatement : Forages, canalisation d'amenée, dépense : 2.900.000 francs.

2e urgence, à exécuter ultérieurement, au gré de la ville :

Réservoirs. Eaux industrielles : 2.890.000 fr.

PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE : 1° LA BASSÉE ; 2° ANICHE ; 3° TRAITEMENT DES EAUX D'EMMERIN.

Il paraît donc utile de commencer les recherches par la région de La Bassée ; un programme a été arrêté à cet effet, par le Service des Travaux et est condensé dans un projet de marché que la ville aurait à passer avec M. Chartiez, entrepreneur de forages à La Bassée : 1° Exécution de trois forages d'essai, pour reconnaître la nature du sol et l'importance de la nappe aquifère, et de vingt sondages témoins destinés à reconnaître l'isolement de la craie ; 2° Dans le cas où les résultats des forages d'essais seraient satisfaisants, exécution d'un grand forage de 0,50 de diamètre et pompages à grand débit.

Ce marché a été passé avec un entrepreneur spécialiste.

L'Administration demande au Conseil de vouloir bien l'autoriser à faire les travaux de sondage en question et approuver le marché Chartiez. La dépense serait d'ailleurs prélevée sur des crédits disponibles régulièrement amortis au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Si les eaux données par les captages effectués dans la région de La Bassée étaient insuffisantes ou de qualité douteuse, on aurait à étudier le projet d'adduction des eaux de la région d'Aniche.

Dans le cas où cette dernière solution serait elle-même reconnue imparfaite ou inadmissible, la Ville aurait à revenir aux eaux des nappes superficielles de la région d'Emmerin ou aux eaux du canal de dessèchement et à les soumettre au traitement par l'ozone, avant de les envoyer dans la distribution intérieure de la Ville.

Les dépenses à engager, de ce fait, seraient très élevées, entre 7.500.000 francs et 8.100.000 francs.

Conclusions

En résumé, l'Administration propose au Conseil de prendre les résolutions suivantes :

1° Un crédit de 18.000 fr. est mis à la disposition du Service des Travaux et de M. le docteur Calmette pour études à faire des Eaux de l'usine élévatoire, traitements et salaires du personnel, aux taux qui seront fixés par l'Administration municipale ;

2° Approbation du marché passé avec M. Chartiez, entrepreneur de forages à La Bassée, pour exécution de forages et sondages dans la plaine de La Bassée, la dépense à engager étant évaluée à environ 32.000 fr.

L'exécution des travaux en question n'entraîne pas le vote de crédits spéciaux. Les dépenses à engager seront, en effet, prélevées sur l'article 63 du Budget supplémentaire de 1909.

M. DUCASTEL. — Puisque la ville de Roubaix a fait des travaux ne pourrait-on pas en profiter ?

M. LAURENGE. — Nous estimons, au contraire, préférable d'essayer de capter les eaux à La Bassée, à cause de la proximité de la canalisation d'Emmerin. La ville de Roubaix prend ses eaux à Aniche. D'ailleurs il ne s'agit ici que d'une question de principe. J'insiste pour que les conclusions soient votées en principe et pour qu'on renvoie la question à la commission des Finances et à la commission des Travaux. Entre temps, le service des travaux

COURS DES MARCHES A TERME DU 16 NOVEMBRE

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing - Le Havre

Laines peignées

ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

MOIS	COTE précédente	COTE de 1 h 30 Roubaix.	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédents	SUINT Ce jour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs
Novembre	6 07 1/2	—	—	6 02 1/2	6 05	—	—	—	—
Décembre	5 97 1/2	—	5 95	—	5 90	—	—	—	—
Janvier	5 85	—	—	—	5 82 1/2	—	—	—	—
Février	5 77 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—
Mars	5 72 1/2	—	5 62 1/2	—	5 62 1/2	—	—	—	—
Avril	5 67 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—
Mai	5 62 1/2	—	—	—	5 60	—	—	—	—
Juin	5 60	5 57 1/2	5 55	5 55 1/2	5 55	—	—	—	—
Juillet	5 60	5 57 1/2	5 55	—	5 55	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vente		600.000 k.							

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

LE HAVRE

	ANVERS Types B	MÉRINOS Cote de 3 h. 15		CROISÉES Cote de 3 h. 45		COTONS Cote de 4 h.		CAFÉS Cote de 4 h.	
	Précédent.	Précéd.	Ce jour	Précéd.	Ce jour	Précéd.	Ce jour	Précéd.	Ce jour
Novembre	585	582	581 50	222	222	90 5/8	90 1/8	45 50	45
Décembre	575	579 50	579 50	218	218	90 1/8	90 1/4	45 50	44 75
Janvier	575	579	579	205	215	90 3/4	90 1/4	45 25	45
Février	570	581 50	581 50	206	206	90 3/8	90	45 50	45
Mars	565	581	581	207	207	90 1/8	90 1/4	45 50	45 25
Avril	560	581	581 50	207	207	90 1/8	90 1/8	45 50	45
Mai	555	580	579	207	207	90 1/8	90 1/4	45 50	45
Juin	550	579 50	579 50	207	207	90 1/8	90 1/4	45 50	45
Juillet	550	579 50	578 50	207	207	90 1/8	90 1/4	45 50	45
Août	550	578 50	578 50	—	—	90 1/8	89 7/8	45 50	44 75
Septembre	550	578	578	—	—	89 3/8	89 3/4	44 25	44 75
Octobre	550	577 50	577 50	—	—	89 3/8	89	—	—
		500 b. Calme		000 b. Calme		3.750 b. A p. soutien.		12.000 b. Soutenue	

MOIS	NEW-YORK CAFÉS Cote de 4 h. Préc.	NEW-YORK CAFÉS Cote de 4 h. Jour.	MOIS	LIVERPOOL COTONS C. de clôture Préc.	LIVERPOOL COTONS C. de clôture Jour.
	—	—			
	6 40	6 40	Courant	7 59	7 54
	6 40	6 40	Nov.-Déc.	7 59	7 54
	6 45	6 45	Déc.-Janv.	7 58	7 55
	6 50	50	Janv.-Fév	7 57	7 57
	6 60	6 60	Mars Avril	7 61	7 61
	6 60	6 60	Avril-Mai	7 64	7 64
	6 70	6 65	Mai-Juin	7 66	7 66
	6 75	6 75	Juin-Juil.	7 69	7 69
	6 75	6 75	Juil-Août	7 69	7 68
	6 75	6 75	Août-Sept.	7 70	7 70
	6 75	6 75	Sept-Oct.	6 81	6 82
	6 75	6 75	Oct.-Nov.	6 67	6 69
	27.000 s. Tendance.		Ventes	30.00 b.	Calme

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — Cotons. — Recettes probables 60.000.

MOIS	Pré 61.	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Juillet	14.38	14.44	14.39	14.42
Août	14.37	14.71	....	....
Octobre	14.82	14.92	....	....
Décembre	14.92	14.99	....	....
Mars	14.88	14.95	....	....

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 10.000 k. à 5,57 ½, Juin. — 5.000 k. à 5,55, Juillet. — 10.000 k. à 5,57 ½, id.
Echange, 5.000, Décembre s/ Mai, écart 0,37 c. ½
Total : 35.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,95, Décembre. — 15.000 k. à 5,62 ½, Avril. — 25.000 k. à 5,55, Juin. — 15.000 k. à 5,55, Juillet. — 5.000 k. à 5,52 ½, id.
Total : 65.000 k.

Dernier N° 9624.

Dernier jour d'émission de filières sur Novembre, le 24 courant, avant 4 heures.